



## Soutien du tissu associatif des Français à l'Etranger (STAFE)

Procès-verbal du Conseil consulaire - 9 décembre novembre 2022

---

### Membres avec voix délibérative :

- M. Victor REMIGI, conseiller des Français de l'étranger, président du conseil consulaire
- M. Florian BOHÊME, conseiller des Français de l'étranger, conseiller à l'AFE
- M. Jean LESTIENNE, conseiller des Français de l'étranger

### Membres avec voix consultative :

- M. Fabien COULOM, FDM-ADFE
- Mme Sandrine LACY (Cendy LACROIX), UFE Cambodge
- M. Jean-Pierre FRÉNEAU, vice-président de l'AEFC (OLES)
- Mme Sophie GUEGAN, chef de section consulaire, rapporteur de séance

### Experts avec voix consultative :

- M. Pierre VINCENT, COCAC

### Membres excusés :

- Mme Sophie JAMMES, agente consulaire chargée des affaires sociales

Ont été remis aux membres du conseil consulaire, listés dans l'ordre de réception au poste, les dossiers des projets suivants :

	<b>Nom de l'association</b>	<b>Libellé du projet</b>
<b>Projet 1</b>	Association d'entraide des Français du Cambodge (AEFC)	Organisation d'une soirée de bienfaisance
<b>Projet 2</b>	Association des parents d'élèves de l'école française de Siem Reap (APE-EFSR)	Création d'un centre de documentation et d'information
<b>Projet 3</b>	ONG Formation et Progrès (école d'hôtellerie et de tourisme Paul Dubrule)	Apprendre le français FOS non éligible : le projet est à destination d'un public khmer exclusivement
<b>Projet 4</b>	Ecole française de Battambang	Equipped des salles de classes de maternelle

## Ordre du jour :

- 1- Bilan de la campagne 2022 et présentation des instructions du dispositif pour 2023
- 2- Présentation des projets

**En préambule, il est indiqué aux membres du conseil les points suivants :**

Si le président a un intérêt à l'un des projets proposés, il se retire des débats au moment de l'étude du projet et n'est pas remplacé.

- si les élus restants se prononcent pour le **rejet du projet** : le conseil consulaire dans son ensemble (président inclus), établira **l'ordre de priorité** des projets retenus ;
- si les élus restants se prononcent **en faveur du projet** : le conseil consulaire n'établira **pas de priorisation** des projets : le procès-verbal se limitera aux avis précis sur chaque projet. Le conseil consulaire devra limiter ses propositions au nombre maximal de projets par poste ;
- en cas **d'égalité des voix** sur le projet : le conseil consulaire n'établira pas de priorisation des projets et le procès-verbal se limitera aux avis précis sur chaque projet.

Par la même, tout membre du conseil ayant un intérêt à l'un des projets proposés, il se retire des débats au moment de l'étude du projet et n'est pas remplacé.

## 1- Bilan de la campagne 2022 et présentation des instructions du dispositif pour 2023

### A-Bilan 2022

La commission consultative du STAFE s'est tenue les 11 et 16 mars 2022.

247 projets (contre 347 en 2021) émanant de 107 postes diplomatiques (contre 122 en 2021) ont été reçus et examinés par la commission. Le montant total des subventions demandées par les associations s'est élevé à plus de 2,1 M€.

Les projets validés par les conseils consulaires et transmis étaient majoritairement de type éducatif (37%) puis culturel (29%) et socioéconomique (24%).

La majorité des projets provenaient d'Amérique du Nord (54 projets), puis de l'Union européenne (47projets) puis de la zone Asie-Océanie (41 projets).

Après examen, la commission a jugé recevables **192 projets** (soit 77% des dossiers étudiés) pour un montant total de **1.369.677M€**.

Pour le poste en 2022, la commission nationale a validé les 4 projets sur les 4 retenus par le conseil consulaire parmi les 5 étudiés :

Nom de l'association	Intitulé du projet	Coût total du projet	Montant demandé par l'association	Montant proposé par le CC	Montant attribué en €
Association d'entraide des Français du cambodge (AEFC)	Chaque jour leur sera une aventure	22 000	11 000	7 500	7 500
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Française de Siem Reap	Remplacement de la paillote dans la cour de récréation	5 435	4 145	4 145	2 718
Association de l'Ecole Française de Battambang (EFB)	Soutien pour maintenir la qualité de l'offre éducative et les effectifs de l'Ecole Française de Battambang (EFB) dans le contexte difficile de la pandémie COVID 19	10 000	5 000	5 000	5 000
Chambre de commerce et d'industrie France Cambodge	Marché français de Phnom Penh et Siem Reap	36 235	16 500	12 500	12 500

## B – Présentation des instructions pour 2023

Le dispositif STAFE 2023 est doté d'une enveloppe de 2M€.

**Les critères d'éligibilité de la campagne 2022 sont maintenus en 2023** mais certains sont précisés pour permettre au conseil consulaire de mieux préciser les objectifs et le bénéfice concret des projets en faveur de la communauté française. Ainsi les documents de candidature à une subvention ont-ils été amendés :

- un **document d'orientation à l'attention des associations**, plus complet que les anciennes consignes ;
- un **formulaire de demande** mieux adapté pour détailler le bénéfice concret pour les Français de l'étranger.

Les conseils consulaires et les postes sont invités à faire porter au procès-verbal leur avis en opportunité, détaillé sur l'utilité et la pertinence pour la communauté française, en s'appuyant notamment sur la grille d'évaluation des projets.

Le représentant du poste rappelle que le STAFE repose sur l'attribution de subventions à des projets dont l'objet est de **nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique** et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger. Les projets devront impérativement bénéficier en tout ou partie à des usagers français, dans le but précité de les aider au plan éducatif, caritatif, culturel ou économique pour être éligibles au STAFE. Les projets du STAFE viennent compléter, tout en s'en distinguant, les programmes existants d'aide aux Français gérés par nos ambassades et consulats. Ils se distinguent également des subventions dans le secteur culturel et éducatif qui ressortent d'autres programmes budgétaires.

Il se traduit par le versement d'une subvention par le Département aux associations porteuses de projets.

La campagne 2023 a été lancée le 12 septembre 2022 selon le calendrier suivant :

<b>12 septembre – 18 novembre 2022</b>	lancement d'appel à projet en ligne et retrait des dossiers auprès des postes par les associations
<b>14 novembre 2022</b>	date limite de retrait des dossiers par les associations
<b>18 novembre 2022</b>	date limite de réception des dossiers par les postes
<b>21 novembre 2022 – 6 janvier 2023</b>	examen des projets par les postes et tenue d'un conseil consulaire spécifique
<b>6 janvier 2023</b>	date limite de retour des dossiers retenus à l'administration centrale
<b>mars 2023</b>	tenue de la Commission consultative du STAFE à Paris

Le représentant du poste précise que le STAFE étant destiné à soutenir des projets, sont exclues du dispositif toutes demandes de subvention destinées à financer le fonctionnement et les activités courantes des associations. Dans ce cadre, un projet doit obligatoirement induire des actions et initiatives novatrices de la part de l'association qui se différencient de ses activités habituelles.

**Le même projet ne peut pas être soutenu sur plusieurs années, sauf exception dûment motivée.**

Une attention particulière est portée sur le budget prévisionnel du projet et l'utilisation prévue des fonds : en effet le STAFE ayant vocation à financer un projet particulier, et non les frais de fonctionnement courant de la structure, les associations doivent veiller bien marquer la distinction entre les frais inhérents au projet et les frais de gestion habituels.

**De même, le STAFE n'étant pas destiné à soutenir la création d'associations, seules les associations existant depuis plus d'un an sont admises à déposer un dossier.**

Les critères d'éligibilité suivants ont été retenus :

**1-** Les projets doivent **bénéficier directement à nos compatriotes établis à l'étranger**. L'objet du projet peut être de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique, dès lors qu'il présente un bénéfice concret aux Français de l'étranger. Depuis cette année une attention toute particulière est portée sur les projets d'association bénéficiant à des entrepreneurs ou autoentrepreneurs ;

**2-** Le statut associatif du porteur du projet doit être de **droit local** : l'association doit apporter la preuve de son enregistrement auprès des autorités du pays de résidence. Toutefois, dans les pays où le droit associatif est très contraignant, l'association peut faire valoir ses statuts associatifs de droit français (loi 1901), et n'exercer **aucune** activité en France et que le consulat peut en attester ;

⇒ sur ce point, le consulat atteste que le droit associatif au Cambodge est très restrictif et ne s'adresse qu'aux ONG et aux établissements d'éducation et établissements scolaires.

**3-** Le STAFE n'étant pas destiné à soutenir la création d'associations, seules les associations existant depuis plus d'un an sont admises à déposer un dossier ;

**4-** **Un seuil maximum du montant de la subvention du Département est fixé à 50%**. De manière exceptionnelle, ce taux est plafonné à **80%** pour les petites associations dont le budget global n'excède pas 10.000 euros et qui sollicitent une subvention inférieure à 2.000 € au titre du projet ;

**5-** Le montant sollicité par projet doit être **inférieur à 20.000€** ;

**6-** Seules les associations dont le budget annuel global (recettes totales 2020) **n'excède pas 1 M€** sont éligibles à l'obtention d'une subvention au titre du STAFE.

**7-** Les associations bénéficiaires d'une subvention au titre de l'année 2022 ne pourront déposer une candidature au titre de 2023 qu'à la condition que le projet 2022 soit finalisé au plus tard au 31 décembre 2022. Les associations concernées sont tenues de remettre le compte rendu d'exécution technique et financier correspondant.

## 2 – Présentation des projets 2023

Pour faire suite à la recommandation de M. Florian Bohême lors du conseil STAFE 2022, supportée par les membres du CC, les associations, à raison de 15 minutes chacune, sont invitées à présenter leur projet, sous forme d'un exposé puis d'un temps de questions-réponses.

M. Jean-Pierre FRÉNEAU, vice-président de l'AEFC, association candidate à une subvention (projet n°1) est invité à présenter le projet puis se retire lors des débats.

### Projet 1 : « Organisation d'une soirée de bienfaisance »

Nom de l'association	Association d'entraide des Français du Cambodge (AEFC)
Montant de subvention sollicité	8.000 €
Description détaillée du projet	organisation d'une soirée à thème, à caractère festif, réunissant la communauté française du Cambodge et dont les bénéfices seront reversés à l'AEFC en vue d'être redistribuée dans le cadre de son action en faveur des Français démunis ou en difficulté. Cet évènement sera l'occasion de communiquer et d'informer davantage sur les actions et les résultats de l'AEFC
Avis du Conseil consulaire	<b>NB</b> : au titre du STAFE 2022, l'AEFC a été attributaire de 7.500€. le projet a été entièrement mené et a reçu un très franc succès. L'intégralité de la somme est dépensée ; le CRTF a été reçu.
Montant de subvention retenu	8.000 €
Classement du projet	3

Il est reconnu que l'opération STAFE 2022 de l'AEFC, fortement apprécié du public concerné, aura été un succès remarquable,

### Projet 2 : «Création d'un centre de documentation et d'information»

Nom de l'association	Association parents d'élèves de l'école française de Siem Reap (APE-EFSR)
Montant de subvention sollicité	13.480 €
Description détaillée du projet	Création d'un CDI : achat de mobilier (étagères), de matériels informatiques, constitution d'un fond (livres, documents, BD, etc...)
Avis du Conseil consulaire	<b>NB</b> : au titre du STAFE 2022, l'APE-EFSR a été attributaire de 4.145€, subvention non utilisée du fait de la relocalisation forcée de l'école Les crédits ont été restitués en administration centrale.
Montant de subvention retenu	13.480 €
Classement du projet	1

M. Florian BOHÊME appelle à ce que les commandes de livres destinés à la création du CDI de l'école française de Siem Reap puissent être envisagées auprès de la librairie française de Phnom Penh, dans une perspective de soutien à l'économie des entreprises françaises du Cambodge.

M. Jean LESTIENNE propose que, parallèlement, des pistes de dons en provenance d'associations en France (dans le cadre du jumelage Fontainebleau-Siem Reap par exemple) soient envisagées. Cette proposition cela dit, présente le désavantage que les ouvrages donnés ne sont pas choisis ; ils viendraient donc en complément seulement.

### Projet 3 : « apprendre le Français FOS »

Non éligible

## Projet 4 : « Equipement des salles de classe de maternelle »

Nom de l'association	<b>Ecole française de Battambang</b>
Montant de subvention sollicité	<b>3.500 €</b>
Description détaillée du projet	Equipement matériel et mobilier des salles de classes de maternelle (augmentation du nombre d'élèves) : mobilier, équipement informatique, mise aux normes du réseau électrique, acquisition de livres et d'équipements sportifs.
Avis du Conseil consulaire	<b>NB</b> : au titre du STAFE 2022, l'EFB a été destinataire d'une subvention de 5.000€ dont la consommation a été attestée par CRFT.
Montant de subvention retenu	<b>3.500 €</b>
Classement du projet	<b>2</b>

M. Florian BOHÊME attire l'attention du conseil sur le principe qu'il est essentiel de s'assurer que 100% des élèves français de Battambang et de sa région immédiate soient scolarisés. A cet effet, en sa qualité de CAFE, il souhaite faire valoir que certains projets présentés au titre du STAFE, ceux des écoles en particulier, gagneraient à être engagés sur un plan pluriannuel : la somme attribuée serait ainsi mise en œuvre plus sereinement et sur un délai rallongé en cohérence avec l'évolution de celui-ci. A terme, cela entrainerait que ces associations atteignent plus rapidement leur autonomie et qu'une partie de leur budget n'ait plus à reposer sur une subvention.

### Conclusion

Les débats du conseil consulaire ont conclu aux résultats suivants :

- le projet de l'ONG « Formation et Progrès » est non éligible en raison du public cible ;
- les projets de l'APE-EFSR et de l'EFB n'appellent aucune réserve ;
- le projet de l'AEFC mérite d'être précisé, mais reçoit l'avis favorable du conseil consulaire.

**Le conseil décide du classement des projets dans l'ordre suivant :**

1	APE-EFSR	Création d'un Centre de documentation et d'information (CDI)	13.480 €
2	EFB	Equipement des salles de classe de maternelle	3.500 €
3	AEFC	Organisation d'une soirée de bienfaisance	8.000 €

La séance est levée à 16h00.